

## **Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent par la Ville de Longueuil**

Dossier : 621106-121

### **Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 5 avril au 20 mai 2011**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de construction du boulevard Moïse-Vincent* par la Ville de Longueuil a pris fin le 20 mai 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 24 mars 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 5 avril au 20 mai 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Afin de créer un nouveau lien nord-sud qui permettrait d'améliorer les conditions de circulation, de soulager l'achalandage sur le réseau routier régional et d'augmenter l'offre de moyens de transport en commun, la Ville de Longueuil projette la construction du boulevard Moïse-Vincent, entre le boulevard Grande-Allée dans l'arrondissement de Saint-Hubert à Longueuil et le boulevard Clairevue Ouest à Saint-Bruno-de-Montarville. Ce boulevard croiserait les boulevards Grande-Allée, Payer, Maricourt-Kimber et Cousineau ainsi que le chemin de Chambly. Cet axe multifonctionnel serait identifié comme une artère majeure dans un secteur à développer de l'arrondissement de Saint-Hubert, à proximité de l'autoroute 30.

Le boulevard projeté serait d'une longueur de 8,2 km. Il comporterait trois voies de circulation, dans les deux directions, séparées par un terre-plein central avec de la végétation et une voie de virage à gauche. L'emprise comprendrait un espace gazonné, un trottoir et un sentier multifonctionnel du côté ouest du boulevard. L'emprise totale du boulevard serait d'environ 40 m de largeur et atteindrait jusqu'à 46 m par endroits, ce qui inclurait les aménagements requis pour atténuer le bruit. Une voie serait réservée dans chaque direction pour le transport en commun par autobus et éventuellement par un système léger sur rails.

Au projet sont également inclus des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que des bassins de rétention des eaux pluviales. Le coût actuel du projet serait évalué à 90 millions de dollars et le calendrier de réalisation du projet s'échelonnerait sur une période de deux à trois ans.

(Extrait du communiqué émis le 5 avril 2011)

## Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent de renseignements colligés lors de la séance d'information et à partir de conversations téléphoniques ainsi que de courriels. Les préoccupations concernent :

### la justification du projet

- l'amélioration de la fluidité de la circulation aux dépens du bien-être des citoyens ;
- l'obtention de données prouvant que le nouveau boulevard Moïse-Vincent réduira la congestion routière à court, moyen et long terme ;
- la justification du passage du boulevard projeté près du secteur du Projet résidentiel Chantignole, en zone résidentielle, plutôt que près de la zone industrielle et commerciale ;

### **le projet**

- le respect de l'horaire de travail de 7 h à 19 h le soir pour les déplacements des véhicules sur le chantier et aux environs ;
- la mise à jour de la cartographie du projet qui date de 2005-2006 et sur laquelle plusieurs terrains et bâtiments ne figurent pas ;
- les détails du plan d'aménagement prévu pour le secteur du Projet résidentiel Chantignole ;
- la justification du développement d'une zone d'habitation à haute densité sur la rue Raoul ;
- la longueur du collecteur d'égouts qui est déjà construit, de la rue Grande-Allée au boulevard Payeur ;
- la justification du déboisement pour une voie réservée aux autobus derrière la rue David ;
- la quiétude des citoyens habitant dans la zone boisée située entre la rue Payeur et le boulevard Maricourt, ainsi que derrière les terrains de la rue Nantel ;
- la distance qui séparerait la voie de desserte du boulevard projeté ;
- les appels d'offres pour la réalisation du projet et la description des prochaines étapes à franchir ;
- l'identification du responsable financier du projet et le coût estimé de la réalisation du boulevard projeté ;
- la date prévue pour le début des travaux ;

### **le bruit**

- la répercussion que peut avoir un niveau sonore trop élevé sur la santé mentale ;
- le manque de mesures d'atténuation prévues pour que le niveau sonore ne dépasse pas 60 dBA dans le secteur situé à la hauteur du boulevard Maricourt ;
- l'érection d'un mur anti-bruit au nord de la rue Roland ;
- la construction d'une butte anti-bruit le long du parc Alain-Forget, près de la rue Pascal, et d'une autre dans la zone tampon au sud de l'intersection du Julien-Bouthillier et de la rue Des Pervenches ;
- la demande d'une étude sur le climat sonore du secteur du Projet résidentiel Chantignole, situé au coin de Moïse-Vincent et de Gaétan-Boucher, et pour les résidences le long du boulevard Gaétan-Boucher ;
- la distance entre le mur anti-bruit prévu et les résidences les plus proches de l'intersection du chemin Chambly et du boulevard Moïse-Vincent ;
- l'augmentation du niveau sonore qui dépasserait les 55 dBA pour les résidents de la rue Nantel ;
- la demande d'une étude sur le climat sonore pour le secteur nord de la rue Roland ;
- la réglementation municipale et l'utilisation des freins Jacob ;

### **la sécurité**

- les problèmes de sécurité de l'actuelle route ;
- le problème de circulation devant l'école Mosaïque et la demande d'une étude pour assurer la sécurité des passants en raison du demi-tour à la hauteur du passage assuré par les brigadiers scolaires ;
- la nécessité d'adapter la signalisation routière à la circulation passante de la Route Verte dans l'axe du boulevard Maricourt ;

- la sécurité des piétons à toutes les intersections des rues qui croiseraient le boulevard Moïse-Vincent projeté ;
- la sécurité d'accès des rues locales au boulevard projeté ;

#### **la circulation**

- les moyens prévus pour assurer la fluidité de la circulation à l'intersection des boulevards Maricourt et Moïse-Vincent ;
- l'accès à la zone aéroportuaire à partir du viaduc qui passe sur la route 116 et celui à partir du croisement des boulevards Moïse-Vincent et Sir-Wilfred-Laurier ;
- l'intégration au réseau de transport en commun du secteur Dix30 jusqu'au chemin Chambly et la façon dont cette zone sera desservie jusqu'au terminus Chevrier ;
- le plan d'aménagement pour le raccordement du boulevard Lepage avec le boulevard projeté ;
- l'obtention de données du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur la façon d'assurer la fluidité de la circulation de la route 116 à l'autoroute 30 et de l'autoroute 10 à l'autoroute 30 ;
- le nombre de véhicules, par jour, en heure de pointe, qui utiliseraient le tracé prévu ;
- le nombre de véhicules passant par jour dans la zone industrielle ;
- le projet du MTQ quant à l'ajout d'une 3<sup>e</sup> voie à l'autoroute 30, sa justification et les répercussions de cet ajout sur la fluidité de la circulation ;

#### **les répercussions sur les résidences et sur les terrains privés**

- la distance minimale entre le boulevard Moïse-Vincent projeté et les nouvelles résidences du Projet résidentiel Chantignole, construites après la production de l'étude d'impact ;
- la répercussion du projet sur le niveau d'eau déjà inquiétant dû à l'actuel problème de refoulement des eaux du bassin de rétention aux abords de la rue des Pervenches ;
- la proximité des résidences de la rue Nantel au boulevard projeté ;
- la largeur de la zone tampon dans le secteur de la rue des Pervenches et la nature des raccordements au bassin de rétention ;
- le tracé projeté du boulevard et son empiètement sur certains terrains, notamment la perte de superficie des terrains sur la rue Nantel qui se retrouveraient en zone tampon, entre l'arrière de leur terrain et le boulevard Moïse-Vincent projeté ;
- les répercussions du projet sur la localisation d'un lieu de culte situé sur le boulevard Maricourt ;
- la procédure d'acquisition des résidences et des terrains par la Ville de Longueuil ;
- les frais d'évaluation des résidences et des terrains concernés ;
- la demande d'une étude portant sur la répercussion du projet sur l'évaluation foncière des propriétés adjacentes au boulevard projeté ;
- les rencontres individuelles entre le promoteur et les propriétaires concernés par le projet et les modalités de ces rencontres ;

### les autres préoccupations

- l'absence de mesures d'atténuation et de protection pour les animaux du milieu boisé situé aux alentours de la rue Nantel, notamment pour les ours et les chevreuils ;
- la destruction par les activités du projet d'espèces d'arbres et d'herbacées menacées ou vulnérables identifiées dans l'étude d'impact au sud du boulevard Maricourt ;
- la vérification de la présence de tourbières dans la zone d'étude ;
- l'absence d'information quant aux répercussions du projet sur un centre de la petite enfance non répertorié par le promoteur aux abords du boulevard Moïse-Vincent ;
- la demande d'évaluation des répercussions du projet sur la qualité de l'air pour le secteur de la rue des Pervenches, en raison de l'augmentation prévisible dans l'air de certains contaminants issus de la combustion de l'essence, tels le monoxyde de carbone, le dioxyde d'azote et les particules fines ;
- l'empreinte écologique du projet, de sa conception jusqu'à sa réalisation.

## Les activités d'information et de communication

### Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresse
Bibliothèque Raymond-Lévesque	7025, boul. Cousineau à Longueuil arrondissement Saint-Hubert
Bibliothèque de Saint-Bruno-de-Montarville	82, boulevard Seigneurial Ouest Saint-Bruno-de-Montarville

### Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

### La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
12 avril 2011	Le Journal de Montréal	
12 avril 2011	Le Soleil	
13 et 27 avril 2011		Les Versants
14 et 28 avril 2011		Rive-Sud Express
14 et 28 avril 2011		Journal de Saint-Hubert

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
5 avril 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	1,169	Site du BAPE
3 mai 2011 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de la Montérégie	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	Le 3 mai 2011
Lieu	Restaurant L'ancêtre, Salle Longtin, 5370, chemin Chambly Longueuil (arrondissement Saint-Hubert)
BAPE : Animation	M <sup>me</sup> Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M. Alexandre Corcoran Tardif, conseiller en communication
Promoteur	M. Jean Picotte, chargé de projet, Direction de l'urbanisme et du développement durable, Ville de Longueuil M. Guy Fouquet, vice-président, Les Consultants SM inc. M. Éric Olivier, biologiste, Les Consultants SM inc.
Assistance	215 personnes
Durée	4 h

## Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite. Ces échanges avaient pour objectif de préciser les activités du projet, le rôle du BAPE, le but de la séance d'information, l'étape à laquelle se trouvait le projet. Un journaliste du *Courrier du Sud* a assisté à la séance d'information.

## La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 5 avril 2011, la nouvelle a été reprise par les hebdomadaires *Les Versants du Mont Saint-Bruno* et les sites Web suivants : *leleopard.com*, *monteregieweb.com*, *tipet.net* ainsi que par le site Web de la Ville de Longueuil. On y faisait

mention de la séance d'information, des centres de consultation, du coût du projet et de la possibilité de consulter la documentation liée au projet aux centres de consultation.

Après la séance d'information, les hebdomadaires régionaux *Le Courrier du sud*, *Le Journal de Saint-Bruno*, *Les Versants du Mont Saint-Bruno* ainsi que le site Web *monteregieweb.com*, ont repris l'information véhiculée lors de cette séance tout en appuyant sur les préoccupations soulevées par les citoyens.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Le Secrétariat aux affaires autochtones n'a pas reçu d'étude d'impact puisque ce projet se retrouverait totalement en zone urbaine. Finalement, une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2011

Louise Bourdages, conseillère en communication

Avec la participation de Alexandre Corcoran Tardif